

DELEGATION DU CANADA AUPRES DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
(DIX-HUITIEME SESSION)

Publier au moment du discours.
Vérifier texte du discours prononcé.

Communiqué No. 15A
29 octobre 1963
Bureau de presse
750, Troisième Avenue
New York, E.-U.
YUkon 6-5740

EXPOSE DE M. LE GENERAL E.L.M. BURNS,
REPRESENTANT DU CANADA A LA PREMIERE COMMISSION,
29 OCTOBRE 1963

Point n° 26: Question du désarmement général et
complet: Rapport de la Conférence du Comité des
Dix-Huit pour le désarmement.

Monsieur le Président,

Dans sa déclaration du 18 octobre devant la Première Commission, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a présenté quelques observations générales concernant la question dont nous sommes saisis. Il a proposé que la Conférence des Dix-Huit, en plus de poursuivre les négociations en vue d'une interdiction totale des essais nucléaires, concentre son attention sur certaines mesures préliminaires tendant par exemple à réduire le risque d'attaque par surprise ou le risque de guerre accidentelle et à empêcher une plus grande diffusion des armes nucléaires, sans perdre de vue toutefois sa tâche essentielle: l'adoption de mesures pour un désarmement physique véritable.

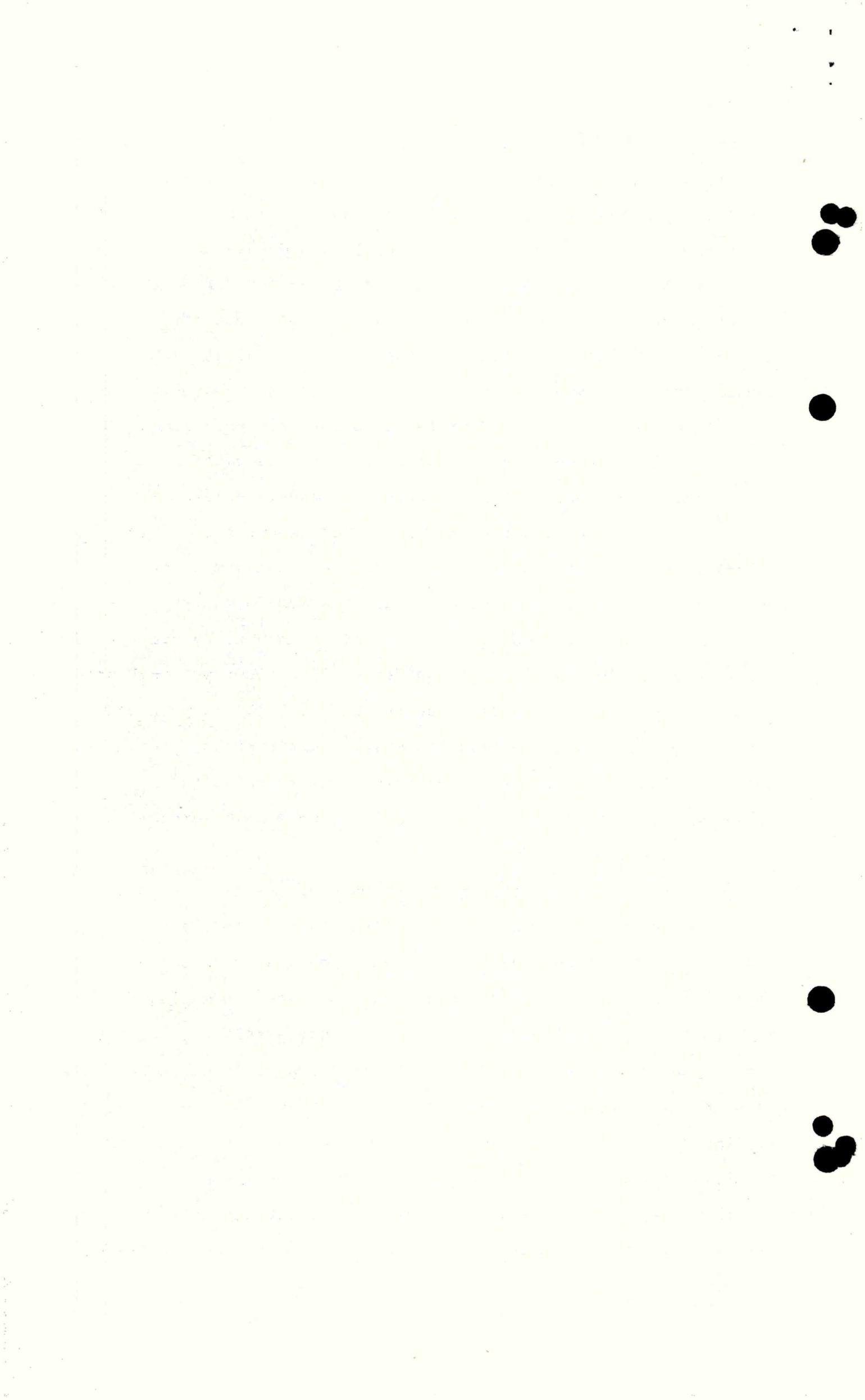
Je n'ai pas l'intention de me lancer dans de nouveaux développements concernant la position du Canada. Nous sommes fermement convaincus que la Conférence des Dix-Huit constitue le meilleur moyen de réaliser des progrès dans ces divers domaines et qu'elle mérite l'appui total de la Commission et de l'Organisation des Nations Unies.

Il est permis de se demander: "La Conférence des Dix-Huit a-t-elle accompli des progrès tangibles pour la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet? "Les discussions tenues jusqu'ici par le Comité justifient-elles l'espoir que le but essentiel, c'est-à-dire le désarmement dans

un monde pacifique, peut être atteint?" Il ne s'agit pas là de questions purement rhétoriques. Elles ont été posées, nous le savons, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette enceinte. L'opinion publique mondiale est devenue de plus en plus consciente de la complexité des débats qui ont eu lieu à Genève depuis l'inauguration, l'an dernier, de la Conférence des Dix-Huit sur le désarmement. Les populations de tous les pays désirent ardemment connaître les résultats des difficiles débats qui portent sur les moyens de mettre fin à la course aux armements et de faire régner la paix dans le monde sans accumulation d'armes.

Certains événements récents fournissent de bons espoirs dans cette direction. L'arrêt partiel des essais, l'établissement de communications directes et la résolution visant à interdire l'emploi des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique résultent plus ou moins directement des travaux de Genève. Ces réalisations indiquent, comme l'a affirmé ce mois-ci le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada "la valeur particulière du Comité des Dix-Huit en tant que tribune où les deux principaux interlocuteurs, aussi bien que les autres participants, peuvent présenter leurs idées, les soumettre à l'examen en vue d'en arriver à une entente et à la conclusion d'un accord lorsque le moment propice est venu".

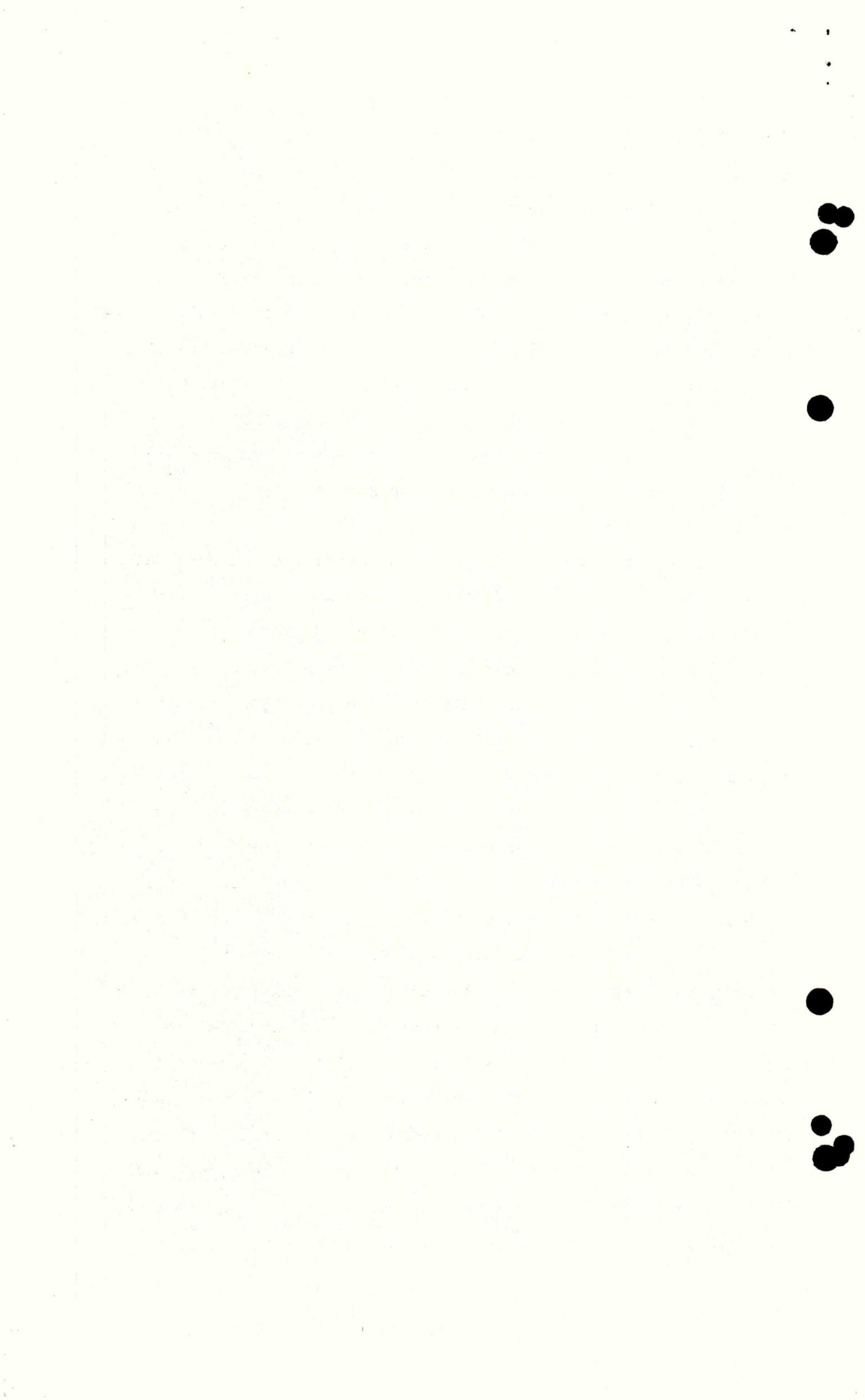
Ce n'est là toutefois qu'une partie du travail accompli par la Conférence des Dix-Huit. Il s'agit à vrai dire de réalisations préliminaires ou, pour employer l'expression, peut-être inexacte, que nous sommes convenus de leur appliquer, de mesures collatérales qui contribuent à faire naître la confiance sur le plan international et à accélérer l'évolution qui doit aboutir à un monde désarmé. Mais la principale tâche de la Conférence des Dix-Huit étant, aux termes de la résolution 1722 (XVII), l'élaboration et la conclusion d'un accord sur le désarmement général, c'est à la poursuite de cet objectif que les participants ont consacré la plus grande partie de leur temps.



L'ordre du jour de la Conférence, exposé dans le document ENDC-52, renferme douze sujets auxquels le Comité pour le désarmement a consacré son attention. Ce sont tous des sujets qui se rapportent à l'étape ^{numéro un} De toute évidence, une fois l'accord intervenu quant aux principes généraux et à l'objectif suprême, il convient d'étudier les moyens d'amorcer le processus. Certaines des mesures proposées dans les deux plans font intégralement partie du processus de désarmement général. Les autres peuvent être considérées comme des mesures préliminaires qui peuvent être détachées de l'ensemble du processus. Jusqu'ici, le Comité a exploré un peu plus de la moitié de ces sujets. Il a procédé à une étude poussée et complète des questions relatives au désarmement nucléaire.

Il est vrai que ces débats n'ont produit aucun résultat concret. Nous n'avons pas d'accords concernant la réduction - et encore moins la suppression définitive - des armes conventionnelles ou nucléaires, que nous puissions présenter au monde comme l'aboutissement de dix-huit mois d'exploration et de débats. Nous n'avons pas encore détruit une seule arme en vertu d'un accord quelconque.

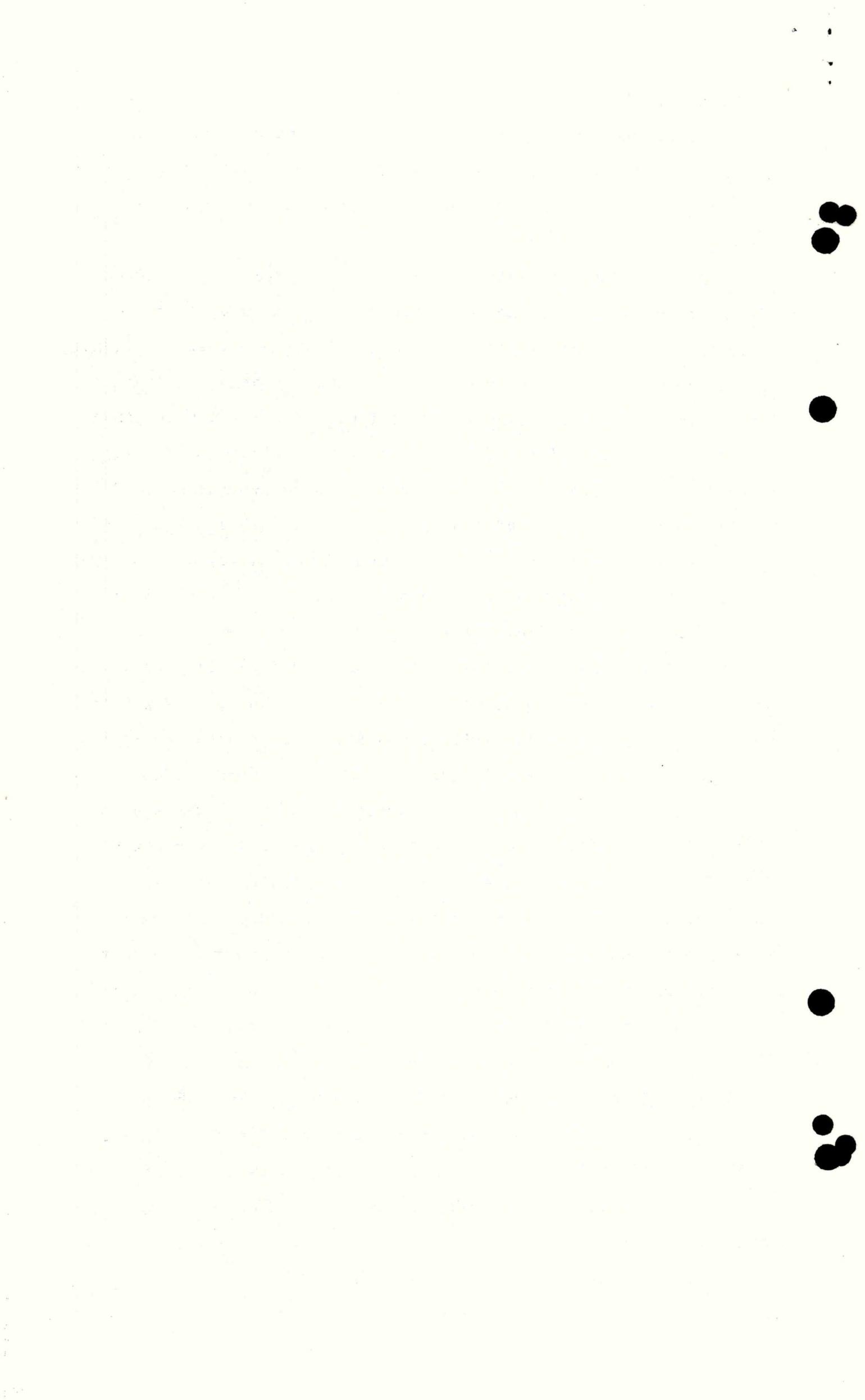
Mais ceci ne veut pas dire que les discussions de Genève ont été futiles ou qu'elles ont constitué une perte de temps. Rien ne serait plus loin de la vérité. Les progrès ont été lents, si lents parfois qu'ils ont pu paraître imperceptibles. Néanmoins, la délégation canadienne a fait observer à plusieurs reprises, au sein de la Conférence, que les divergences existant entre les deux principaux interlocuteurs - autrement dit entre les positions orientale et occidentale - s'étaient rétrécies dans les principaux domaines du désarmement. Le Canada a déposé à la Conférence deux documents, ENDC-79 et ENDC-110 qui ont été distribués à tous les membres de l'ONU et qui font ressortir l'importance et parfois l'extrême portée des changements intervenus dans la position des deux grands interlocuteurs depuis le début de la Conférence des



Dix en 1960. De l'avis de la délégation canadienne, l'étude de ces documents fournit une réponse à quiconque estime que les négociations de désarmement conduites à Genève n'ont pas abouti au moindre résultat, ou à ceux qui s'enlisent dans les terrains marécageux de l'argumentation.

Je n'ai pas l'intention, à ce stade, d'expliquer en détail comment se sont réduites les divergences des deux programmes de désarmement. C'est un fait néanmoins que l'écart s'est amenuisé dans le domaine des armes classiques et en ce qui concerne les niveaux des forces armées. L'écart a également diminué entre les propositions visant à éliminer et à détruire les armes nucléaires et leurs engins porteurs, et à faire contrôler l'application de ces mesures. Ceci est vrai, en outre, dans un bon nombre de domaines de moindre importance: passage d'une étape du désarmement à une autre, mesures ayant pour objectif de diminuer les risques de guerre, et délais-limites pour le processus de désarmement.

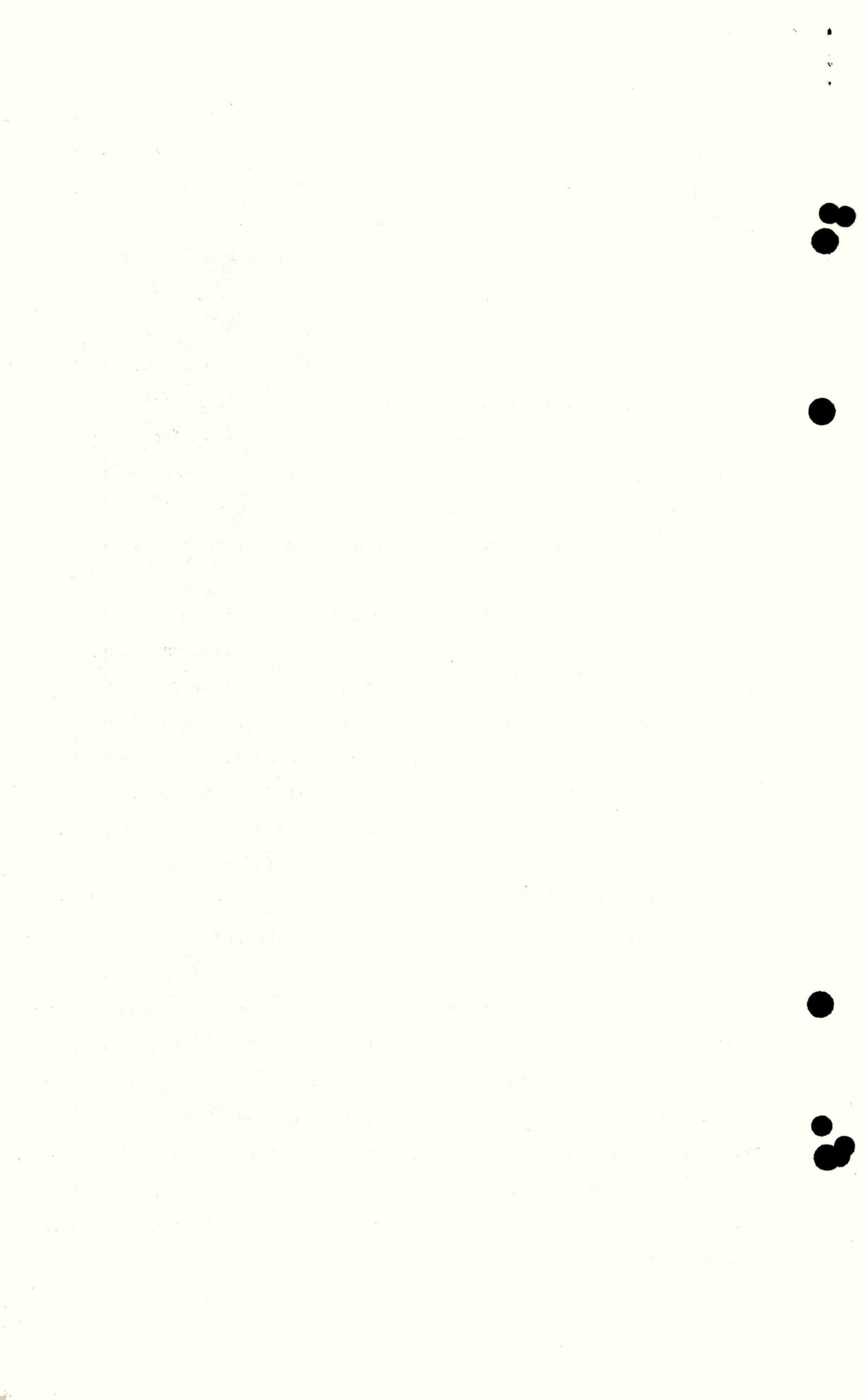
Un autre élément qui devrait contribuer à réduire les divergences dans ce domaine crucial est l'annonce faite le 19 septembre en séance plénière par le ministre des Affaires étrangères Gromyko et selon laquelle l'Union soviétique a modifié ses propositions touchant la réduction des engins porteurs d'armes nucléaires. Cette question devra évidemment faire l'objet de beaucoup d'études et de négociations avant que l'on puisse trouver le moyen de concilier les points de vue encore opposés des puissances nucléaires. Nous espérons que nos collègues soviétiques à la Conférence des Dix-Huit pourront fournir à cette tribune des renseignements précis sur la méthode qu'ils se proposent d'employer afin de réduire leurs immenses stocks d'armes nucléaires et d'engins porteurs et de les porter au minimum que semble suggérer la dernière proposition de M. Gromyko. Ils devront aussi expliquer - et c'est là un point très important - comment il sera possible de vérifier à chaque étape que toutes les parties au traité exécutent leurs engagements. Faute d'explications de ce genre de la part des représentants soviétiques pendant les sessions qui ont eu lieu depuis la date de la proposition de M. Gromyko, aucun progrès n'a pu être réalisé à l'égard de cette question qui forme l'une des char-



nières du processus de désarmement.

Monsieur le Président, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont, de l'avis de ma délégation, fait preuve d'un degré encourageant de souplesse et de bonne volonté afin de réaliser un compromis sur la base des critiques et des observations que leur a adressées le Comité des Dix-Huit à l'endroit de leurs programmes respectifs. Dans ce travail de rapprochement, de conciliation des positions adoptées par les deux interlocuteurs, les membres non alignés du Comité pour le désarmement ont joué un rôle vital de par leurs questions pertinentes et leurs critiques positives. Sans la participation de ces pays, non seulement la voix de l'opinion mondiale - en dehors de l'OTAN et du pacte de Varsovie - aurait été absente, mais la Conférence n'aurait pas réussi dans la même mesure à aplanir les divergences qui se manifestaient entre les positions orientales et occidentales.

La Conférence peut également prendre avantage de l'élan fourni par le traité d'interdiction partielle des essais pour accomplir de nouveaux progrès vers l'adoption de mesures destinées à renforcer la confiance internationale, mesures qui peuvent entrer en vigueur avant l'accord sur le désarmement général. Les avances qui ont été réalisées dernièrement se situent précisément dans le domaine des mesures préliminaires, dites mesures collatérales. Je pense en particulier au lien direct qui a été établi en matière de communications et à la résolution qui vise à interdire l'emploi des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Il est toutefois beaucoup d'autres mesures importantes, voire même plus importantes, dont la Conférence de Genève n'a pas encore entrepris l'examen. Certaines de ces mesures collatérales, proposées soit par les Etats-Unis soit par l'union soviétique, renferment la promesse de l'atteinte prochaine d'un accord ou du moins permettent d'espérer des progrès dans cette voie. J'en citerai trois qui, à notre avis, appartiennent à cette catégorie de mesures que la Conférence devrait envisager à sa reprise: mesures tendant à réduire les risques de guerre, en particulier grâce à l'établissement de postes d'observation au sol; mesures propres à empêcher une plus grande diffusion des armes nucléaires; arrêt de la production des

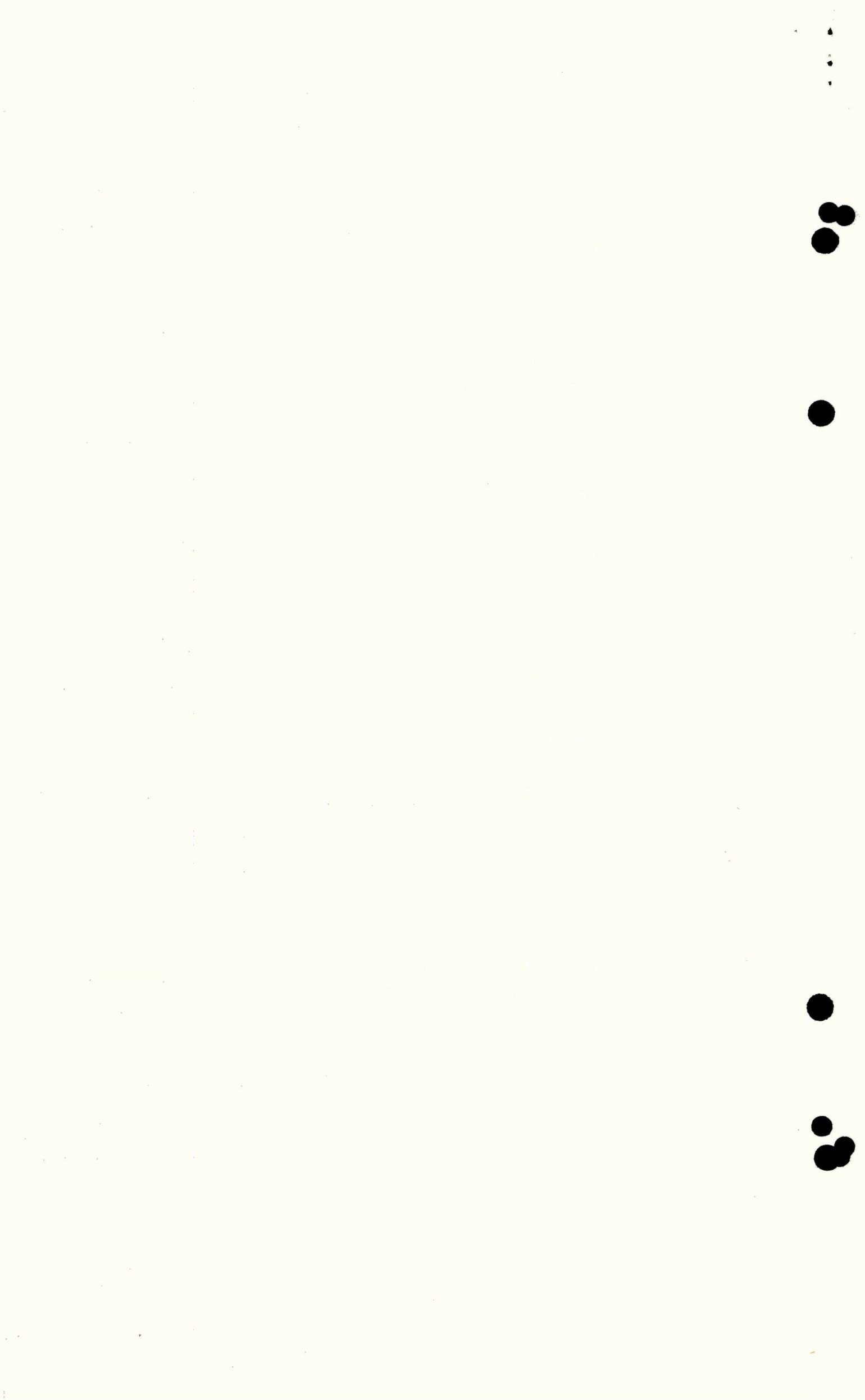


matières fissiles et conversion de cette industrie à des fins pacifiques. Dans un exposé plein d'intérêt et d'utilité, le distingué représentant de la République arabe unie a attiré l'attention des membres sur le rôle important que peuvent jouer les mesures collatérales en vue de la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet.

Nous sommes heureux qu'il ait placé l'accent sur cet aspect essentiel du travail de la Conférence des Dix-Huit.

J'aimerais en l'occurrence faire brièvement allusion à un point de l'ordre du jour qui est étroitement lié à cette question générale des mesures préliminaires; je veux parler du point brésilien qui vise à faire de l'Amérique latine une zone dénucléarisée. L'an dernier, ma délégation a salué avec joie l'initiative des représentants du Brésil et nous continuons d'espérer que des progrès puissent être accomplis dans ce domaine. L'attitude du Canada vis-à-vis de toute proposition relative à l'établissement d'une zone neutre dans une région déterminée du globe se basera sur les critères suivants: en premier lieu, cette proposition doit être jugée acceptable par les pays de l'ensemble géographique où l'on envisage d'instituer cette zone; deuxièmement, elle doit prévoir en détail la possibilité d'une vérification concernant l'exécution des engagements; enfin, la proposition doit cadrer avec le principe qu'aucune mesure de désarmement ne doit faire naître des avantages unilatéraux pour un Etat ou un groupe d'Etats déterminés. Ma délégation voudra sans doute présenter quelques observations précises à une date ultérieure si la Commission se trouve à être saisie d'un projet de proposition à cet égard.

De l'avis de la délégation canadienne, il serait à désirer que la Conférence des Dix-Huit étudie les critères généraux pour l'établissement de zones dénucléarisées dans diverses parties du monde en même temps que les autres mesures collatérales dont j'ai parlé. On pourrait ainsi procéder à des échanges de vues touchant les conditions



dans lesquelles les puissances nucléaires et non nucléaires seraient prêtes à accepter la création de ces zones.

Pour conclure, j'aimerais, Monsieur le Président, commenter brièvement la question suivante: quel genre de résolution convient-il d'adopter, au sein de notre Commission, à l'égard de la question du désarmement général et complet. Avant de s'ajourner en vue de la dix-huitième Assemblée générale, le Comité des Dix-Huit pour le désarmement a décidé de se réunir de nouveau à Genève une semaine au plus tard après que la dix-huitième session eût terminé l'examen des points relatifs aux expériences nucléaires et au désarmement. Cette décision a reçu l'appui unanime des puissances nucléaires et de tous les autres participants à la Conférence. La délégation canadienne, pour les raisons que j'ai exposées, appuiera énergiquement tout projet de résolution qui souscrit à la décision d'une reprise des travaux de la Conférence et qui prie cette dernière de poursuivre ses efforts en vue de la conclusion d'un accord sur le désarmement assorti de mesures préliminaires.

Nous espérons que conformément au voeu exprimé par plusieurs membres non alignés, la Conférence de Genève sera en mesure de procéder à un examen des problèmes techniques du désarmement et de la surveillance et qu'elle pourra, grâce à des efforts redoublés, faire état à la 19e session de l'Assemblée d'un important dénouement: la conclusion d'un accord portant une réduction de l'énorme arsenal que possèdent aujourd'hui les nations, entente qui marquerait la première étape vers l'élimination totale des armements.

